

Paris,
le mercredi 16 janvier 2019

Émetteur : Pascal Clément, Chef de projet du baromètre social - bsi@ucanss.fr - 01 45 38 81 24 /
Eléonora Russo, Chef de projet Formation - formation@ucanss.fr

Objet : BSI – Dispositif de formation à destination des professionnels de la fonction Ressources Humaines

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Afin de mieux connaître les attentes des salariés, de mesurer les tendances du climat social au sein de l'Institution et d'orienter les actions et les politiques de ressources humaines, l'Ucanss met à disposition de tous les organismes du Régime général, du Régime agricole et de la Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants l'accès à un baromètre social institutionnel (le BSI).

C'est un outil de connaissance de l'état d'engagement des salariés et de pilotage des actions en matière de ressources humaines. C'est aussi un acte fort de communication dans la mesure où les salariés ont l'opportunité de s'exprimer librement sur leur vécu professionnel.

Pour répondre à ces enjeux majeurs de pilotage et de communication, l'Ucanss poursuit le déploiement de son dispositif de formation à destination des professionnels de la fonction Ressources Humaines en charge de l'analyse et de la communication des résultats BSI.

I – DESCRIPTIF ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce dispositif de formation est composé de deux modules conçus et déployés en collaboration avec l'Institut de sondage BVA :

- MACOM - Mieux communiquer autour des enquêtes locales de climat social – 1 jour (7 heures)
 - Sensibiliser aux fondamentaux d'une communication réussie
 - Comprendre et mieux gérer les spécificités de la communication liée au BSI
 - Découvrir les différents profils de communication pour mieux identifier ses zones de confort et adapter sa communication aux autres profils

- Expérimenter les outils et techniques présentés par des exercices pratiques
- Faciliter l'ancrage mémoriel du contenu par l'utilisation d'outils visuels efficaces
- Permettre la mise en application ultérieure des techniques et outils au sein des organismes



- CAP - Elaborer un plan d'action en lien avec les résultats de l'enquête BSI - 1 jour (7 heures)
 - Construire un plan d'action en lien avec les résultats de l'enquête locale
 - Bénéficier et solliciter l'intelligence collective pour construire un plan d'action
 - Intégrer les enjeux d'un plan d'action
 - Mettre en pratique de la méthode autour d'un cas concret
 - Encadrer l'élaboration d'un plan d'action en groupe

II - COUT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de chacun de ces deux modules est fixé à 500 € HT (600€ TTC)

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement et à l'hébergement

2019 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer si ces modules bénéficient d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) [en cliquant ICI](#).

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que par l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (notamment contrat de professionnalisation et Pro A), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Unifformation via votre espace adhérent.

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que par l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (notamment contrat de professionnalisation et Pro A), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Unifformation via votre espace adhérent.

III - CALENDRIER ET INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se réaliser dès réception de cette d'info sur le site du BSI UCANSS

Lien au site: <http://www.ucanss-bis.fr/>

Avec votre identifiant et mot de passe utilisés pour se connecter au site du BSI

ATTENTION, à ne pas confondre avec le site de l'UCANSS

Pour la formation MACOM

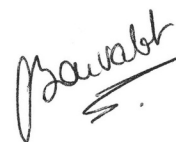
Mercredi 27 mars	Horaires 9h30 à 17h30	La session se déroule dans les locaux de l'UCANSS
------------------	--------------------------	--

Pour la formation CAP

Mardi 14 mai	Horaires 9h30 à 17h30	La session se déroule dans les locaux de l'UCANSS
--------------	--------------------------	--

Pour plus de précisions, je vous invite à contacter le Chef de projet du baromètre social dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement et de
l'Accompagnement des Ressources Humaines

